

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-dixième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 18 mai 2021, à 10 heures (heure d'été d'Europe centrale)

Président(e) : M. Yuri Borissov Sterk (Bulgarie)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1570^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, comme annoncé la semaine dernière, je compte poursuivre ce matin avec la liste des orateurs qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer lors du débat thématique consacré au point 1 de l'ordre du jour. Une fois cette liste épuisée, nous passerons au débat thématique d'aujourd'hui portant sur le point 2 de l'ordre du jour de la Conférence. Le premier orateur encore inscrit sur ma liste pour le débat thématique consacré au point 1 de l'ordre du jour est le représentant de la Chine, M. Chen Zhengyang.

M. Chen Zhengyang (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, le point 1 de l'ordre du jour, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, qui est l'une des questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie, couvre des thèmes concrets sous de multiples angles. La semaine dernière, deux invités ont présenté des exposés portant essentiellement sur la question de la vérification du désarmement nucléaire. Je souhaite également évoquer cette question du point de vue de la Chine.

Une vérification efficace représente un élément important pour garantir la réalisation de l'objectif ultime que constituent l'interdiction complète et l'élimination totale des armes nucléaires, ainsi que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les dispositions relatives à la vérification figurant dans les traités internationaux en vigueur sur ce sujet constituent un excellent moyen de garantir que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en matière de désarmement nucléaire et en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

À l'avenir, les parties aux instruments juridiques internationaux applicables au désarmement nucléaire devraient également élaborer des mécanismes de vérification correspondants en se fondant sur les éléments concrets de ces instruments.

La Chine estime que l'examen de la question de la vérification du désarmement nucléaire devrait obéir à un certain nombre de principes de base. Le premier est le principe d'équilibre : la vérification du désarmement nucléaire doit établir un juste équilibre entre la crédibilité et la protection des informations sensibles. Le deuxième est le principe de non-prolifération : les dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire doivent tenir pleinement compte du risque de fuite d'informations sensibles et prévoir des mesures de précaution strictes pour éviter que ces fuites n'entraînent une prolifération nucléaire. Le troisième principe est celui de la démarche progressive : les discussions pertinentes doivent être menées étape par étape, en traitant les questions les plus faciles avant de s'attaquer aux plus complexes et en évitant les solutions hâtives.

Il convient de noter, en particulier, que les mesures de vérification spécifiques ne doivent et ne peuvent être associées qu'au traité de désarmement nucléaire correspondant. Elles doivent être négociées par les parties qui ont conclu le traité concerné et faire fond sur la nature et la teneur de ce traité, tout en tenant compte de leur contexte national particulier. Toute tentative de définir un modèle de vérification uniforme et universellement applicable n'est ni scientifique ni réaliste. L'idée qui consiste à concevoir dans un premier temps un mécanisme de vérification et à négocier ensuite un traité de désarmement nucléaire revient à mettre la charrue avant les bœufs et est irréalisable.

Les États-Unis et la Russie, les deux superpuissances nucléaires possédant les plus grands arsenaux, doivent poursuivre leurs efforts pour réduire sensiblement et concrètement leurs arsenaux nucléaires de manière vérifiable et irréversible. Leur longue expérience et leur pratique solide de la technologie et du savoir-faire en matière de vérification sont porteuses de précieux enseignements pour les discussions internationales relatives à la vérification du désarmement nucléaire.

Cependant, il n'est pas possible de transposer arbitrairement les mesures de vérification bilatérales entre les États-Unis et la Russie à d'autres domaines. Des mesures de vérification spécifiques doivent être convenues et mises en œuvre par voie de consensus entre toutes les parties aux négociations. Il y a lieu d'éviter toute discrimination fondée sur les capacités techniques et les différences objectives et de garantir une vérification impartiale, raisonnable, réaliste et réalisable.

Lors de l'examen de la vérification du désarmement nucléaire, il convient également de tenir compte des nouveaux défis et des nouvelles possibilités découlant de l'essor rapide des nouvelles technologies, ainsi que de l'évolution équilibrée du renforcement des capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire.

La communauté internationale a engagé des discussions importantes sur la question de la vérification du désarmement nucléaire et un certain nombre de mécanismes connexes ont déjà pris forme. Cette démarche contribue à favoriser la compréhension mutuelle et à renforcer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, et témoigne également des préoccupations que la communauté internationale nourrit à l'égard de la vérification du désarmement nucléaire.

Aux yeux de la Chine, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan dans le débat international sur la vérification du désarmement nucléaire. Il s'agit là d'un élément important pour garantir l'autorité, la représentativité et l'influence des débats internationaux sur le sujet.

Cette année, le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire entamera prochainement ses travaux officiels à Genève dans le cadre d'une nouvelle session. Les experts désignés par la Chine continueront à participer activement à ses discussions. Les débats de fond sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence devraient être coordonnés avec les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et d'autres mécanismes, afin que les travaux menés dans ce domaine dans le cadre de l'ONU puissent se dérouler de manière harmonieuse et ordonnée.

La vérification du désarmement nucléaire est une question complexe qui s'inscrit dans une perspective à long terme, et le processus de discussion est susceptible de se heurter à de nombreuses difficultés, aussi bien connues qu'inconnues. La Chine continuera à mener des études techniques sur la vérification du désarmement nucléaire, tout en participant activement à la coopération internationale en la matière, et elle est disposée à œuvrer de concert avec ses collègues des autres pays pour jouer un rôle constructif dans la promotion du débat international sur la vérification du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine, et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Indra Rosandry, représentant de l'Indonésie.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de présenter la déclaration de ma délégation sur le point 1 de l'ordre du jour, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. L'Indonésie s'associe à la déclaration générale du Groupe des 21 faite par l'Iraq à la dernière séance, et nous souhaitons également, à titre national, partager quelques vues supplémentaires sur cette question.

Nous estimons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue permettant d'éviter des catastrophes mondiales. L'Indonésie considère toujours le désarmement nucléaire comme la priorité absolue et réaffirme que chaque article du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est contraignant pour tous les États parties, en tout temps et en toutes circonstances. C'est pourquoi l'Indonésie demande une nouvelle fois à tous les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter dûment des obligations que le Traité leur impose depuis si longtemps, d'honorer sans plus tarder les engagements pris par consensus lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité et de s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la réalisation de l'objectif du Traité, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements nucléaires.

En attendant l'élimination complète de ces armes, l'Indonésie réaffirme la nécessité de conclure d'urgence, à titre hautement prioritaire, un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant pour garantir effectivement les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. À cet égard, nous réclamons des avancées concrètes et sommes disposés à collaborer sur cette question.

L'Indonésie tient également à souligner que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire. Nous estimons que l'actuel mécanisme de vérification du

désarmement nucléaire, qui est de nature exclusive, présente des limites de taille, notamment le manque de crédibilité à l'échelle mondiale et l'incertitude politique au sein des parties exclusives concernées. Du point de vue de l'Indonésie, il est important que le mécanisme jouisse d'une crédibilité largement reconnue et qu'il contribue à l'instauration d'une confiance symétrique entre toutes les parties prenantes. Selon nous, ce type de crédibilité ne peut être obtenu que par l'intermédiaire d'un régime de vérification du désarmement nucléaire applicable, efficace et inclusif.

À cet égard, nous estimons que des programmes de renforcement des capacités sont nécessaires, notamment pour combler le fossé qui sépare les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés sur le plan de l'expertise relative à l'ensemble du cycle de vérification du désarmement nucléaire, et qu'une telle démarche pourrait préserver le caractère non discriminatoire de la méthode de vérification dans le cadre d'un futur régime de désarmement nucléaire convenu au niveau multilatéral.

De l'avis de l'Indonésie, la nouvelle initiative de vérification du désarmement nucléaire doit garantir le respect des obligations déjà établies par les traités pertinents et tenir compte de l'impératif d'efficacité dans l'utilisation des ressources financières et humaines. Elle pourrait envisager que des institutions existantes, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, soient associées à l'initiative afin de prévenir le risque de prolifération qui pourrait résulter des programmes de renforcement des capacités proposés. L'Agence a un bilan opérationnel crédible de plus de six décennies au cours desquelles elle a su faire face au risque de prolifération nucléaire grâce à un régime de sécurité, de sûreté et de garanties reconnu à l'échelle mondiale.

La réalisation de progrès dans le cadre du programme de désarmement nucléaire est tributaire de nombreux facteurs et doit être portée par une volonté politique solide et des mesures concrètes de la part de tous les États. C'est pourquoi nous devons tous réaffirmer notre engagement et notre volonté politique en faveur des efforts visant à reléguer les armes nucléaires dans le passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie et je donne la parole à l'oratrice suivante, M^{me} Arline Mendoza, représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons à remercier les éminents intervenants qui ont pris la parole le 11 mai afin de présenter leurs exposés et d'apporter leur contribution au débat consacré au point 1 de l'ordre du jour, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par la délégation iraquienne au nom du Groupe des 21, et nous allons à présent, à titre national, aborder diverses questions liées au désarmement nucléaire.

Ma délégation attache une grande importance aux travaux de la Conférence, car nous la considérons comme un rouage essentiel des mécanismes de désarmement qu'il convient de préserver et de consolider. La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son engagement en faveur des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, qui sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que son appui au multilatéralisme comme principe de base des négociations à mener dans ce domaine, lesquelles doivent conduire au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous soulignons l'engagement politique pris par la communauté internationale en faveur de l'interdiction des armes nucléaires à la suite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mon pays est le septième à avoir ratifié le Traité, car il s'agit du premier instrument juridique qui prévoit une interdiction explicite et complète de ces armes et qui traite des conséquences humanitaires découlant de leur essai et de leur emploi. Ce Traité traduit avec force la volonté exprimée par la majorité des États Membres de l'ONU, qui exigent des progrès substantiels sur la voie du désarmement nucléaire, et il constitue sans nul doute une contribution concrète à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous saluons les États qui ont signé et ratifié ce traité historique, tout en exhortant ceux qui ne l'ont pas fait à envisager rapidement d'adhérer à cet important instrument international, qui apporte une contribution inestimable au désarmement et renforce d'autres

accords fondamentaux dans ce domaine, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Ma délégation se déclare vivement préoccupée par la menace que la persistance des armes nucléaires fait peser sur l'humanité. L'ampleur et le niveau de destruction que peut provoquer une arme nucléaire sont sans commune mesure. Le monde se trouve confronté à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis qui ont favorisé l'aggravation des risques de prolifération, notamment l'impasse de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement, l'accélération du perfectionnement et de la modernisation des armes nucléaires au gré des avancées scientifiques et technologiques, voire l'application inconsidérée de mesures coercitives unilatérales par des pays disposant d'un arsenal nucléaire, ce qui fait planer un nouveau danger sur un ordre international fondé sur l'égalité des États.

Il est impératif que les États dotés d'armes nucléaires, les États qui n'en sont pas dotés et les pays qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'engagent à respecter les préceptes fondamentaux de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement nucléaire afin d'empêcher la prolifération induite de ces armes. L'évocation des conséquences catastrophiques que l'emploi des armes nucléaires pourrait avoir pour l'humanité n'est plus une simple hypothèse. Il s'agit là de la plus grave menace qui pèse sur l'humanité, dans la mesure où un tel acte annihilerait toute possibilité de survie de la civilisation.

Nous exprimons notre vive inquiétude face à l'absence constante de progrès dans l'exécution des obligations qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire, une situation qui a polarisé le débat et exacerbé les dissensions entre les États parties et qui pourrait compromettre l'objet et le but du Traité sur la non-prolifération ainsi que la crédibilité du régime de non-prolifération. C'est pourquoi les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité majeure dans la mise en œuvre de mesures destinées à réduire et à éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'esprit du Traité sur la non-prolifération, dans le but de garantir l'avènement d'un monde plus sûr, libéré de la menace nucléaire.

Nous tenons à souligner que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le Venezuela reconnaît l'importance que revêt le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Par conséquent, nous rappelons qu'il importe de mettre en œuvre ses trois piliers sans distinction et pour le bien de l'humanité tout entière. C'est la raison pour laquelle il est impératif que la prochaine Conférence d'examen débouche sur des avancées concrètes dans les trois piliers du Traité. Le Venezuela réaffirme que l'instauration d'un climat de paix et de sécurité internationales ne sera possible que si des efforts sincères sont consentis en faveur du désarmement nucléaire. Nous encourageons la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour contribuer à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale.

Nous demandons aux Puissances nucléaires de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin de progresser rapidement vers l'élimination de ces armes sur une base multilatérale, simultanée et non discriminatoire. De l'avis de mon pays, le risque nucléaire réside dans l'existence même des armes nucléaires. Nous soulignons qu'un désarmement général, complet et non discriminatoire fondé sur un contrôle international strict, qui garantisse la paix et la sécurité internationales, comme le préconise le Groupe des 21, représente la meilleure protection contre le risque d'explosion d'une arme nucléaire, mais il s'agit d'un défi extrêmement difficile à relever.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la République bolivarienne du Venezuela. Je vais maintenant passer à une demande de droit de réponse présentée lors de la séance plénière de jeudi dernier. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Robert Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour exercer mon droit de réponse afin de réagir aux observations faites la semaine dernière par le représentant de l'Iran, qui a accusé les États-Unis de violation patente

du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Permettez-moi d'être très clair : les États-Unis s'acquittent de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du Traité. Au lieu d'accuser à tort les États-Unis de manquer à leurs obligations, l'Iran devrait s'attacher à respecter ses propres obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de sa déclaration. Je crois comprendre que la liste des orateurs est épuisée pour ce qui est du point 1 de l'ordre du jour et des motions d'ordre. Il est temps pour nous de passer à notre débat thématique d'aujourd'hui, qui porte sur le point 2 de l'ordre du jour. Je souhaite présenter brièvement ce thème, qui sera abordé plus en détail par nos intervenants du jour.

Ces dernières années, la question de la réduction des risques nucléaires a refait surface dans le débat sur la sécurité internationale que mènent les décideurs politiques, les organisations non gouvernementales et la communauté des experts, dans un contexte marqué par un regain de concurrence stratégique et une polarisation des débats au sein des instances multilatérales.

Dans leur déclaration sur la non-prolifération et le désarmement du 6 avril 2019, les membres du Groupe des Sept ont affirmé que les efforts visant une réduction des risques stratégiques représentaient une contribution importante à la sécurité régionale et internationale. L'accent a été mis sur la transparence et le dialogue concernant les doctrines et les stratégies nucléaires, en tant qu'éléments importants de la réduction des risques stratégiques permettant d'éviter les incompréhensions et les erreurs de calcul.

Plus loin dans leur déclaration, les membres se sont engagés à continuer de chercher des moyens d'améliorer et d'élargir la connaissance des mesures de réduction des risques stratégiques, notamment dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. La Conférence reste à venir.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, l'année dernière encore, un document élaboré par la présidence australienne exposait un certain nombre de questions que la Conférence pourrait envisager d'examiner. Ce document faisait état d'un intérêt pour des débats de fond sur la réduction des risques nucléaires, sur la base, notamment, des travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Dans nombre de ses études et rapports, l'UNIDIR définit les types de risques et les mesures d'atténuation envisageables à différents niveaux. Afin d'engager une discussion et une réflexion sur ce qui pourrait constituer un risque majeur d'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires et sur la manière dont la Conférence du désarmement pourrait contribuer à améliorer la connaissance et l'atténuation de ces risques, nous entendrons aujourd'hui M. Wilfred Wan et M^{me} Janifer Mackby.

M. Wan dirige les travaux de recherche du programme de l'UNIDIR relatif aux armes de destruction massive et autres armes stratégiques. Il a publié des articles sur des sujets tels que la réduction des risques nucléaires, les sanctions et le désarmement. Il jouit en outre d'une expertise reconnue en matière de risque lié aux armes nucléaires, de non-prolifération nucléaire, de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement.

M^{me} Mackby est maîtresse de recherche en sécurité internationale à la Federation of American Scientists. Elle a travaillé sur des questions de sécurité internationale, de non-prolifération et de maîtrise des armements au sein du Center for Strategic and International Studies, de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Conférence du désarmement et d'autres organes des Nations Unies.

J'invite tout d'abord le premier intervenant du jour, M. Wilfred Wan, de l'UNIDIR, à présenter son exposé.

M. Wan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant la Conférence du désarmement selon un format virtuel, sur le thème de la réduction des risques posés par les armes nucléaires et sur les travaux que mène actuellement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) dans ce domaine. Nous menons nos travaux avec le soutien de l'Australie, de la Finlande, de l'Italie, de la Suède et

de la Suisse, ainsi qu'avec la participation concrète d'un certain nombre d'États, ce dont nous leur sommes très reconnaissants.

Certains d'entre vous m'ont entendu aborder ce thème en différentes occasions. Il est étonnant de constater à quel point, ces dernières années, le dialogue a évolué en très peu de temps. Cette situation témoigne véritablement de l'intérêt suscité par le sujet et des travaux qui y sont consacrés, ainsi que des progrès accomplis par diverses initiatives menées par les États. J'espère que mon exposé d'aujourd'hui alimentera le débat et offrira de nouvelles pistes de réflexion.

Dans un premier temps, je vous propose de présenter brièvement les risques nucléaires et les sources de ces risques. Nous définissons le « risque posé par les armes nucléaires » comme le risque que des armes nucléaires soient employées, qu'une explosion se produise d'une quelconque manière, que ce soit intentionnellement ou par inadvertance. Le risque est à la fois fonction de sa probabilité et de ses conséquences, c'est-à-dire que l'emploi d'armes nucléaires est considéré comme peu probable mais lourd de conséquences. Il est cependant difficile de fournir une quantification objective et précise de la probabilité, et ce, pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, citons l'absence d'un bilan empirique complet concernant l'emploi d'armes nucléaires, exception faite des essais, et le peu d'informations disponibles sur les accidents évités de justesse, les fausses alertes et les accidents qui se sont produits.

Les modèles de probabilité cherchent également à tenir compte des diverses conséquences qui pourraient découler d'une explosion, comme les types de conflits classiques susceptibles de s'aggraver. De plus, les sources de risque elles-mêmes sont relativement dynamiques et en constante évolution.

Ainsi, lorsque nous évoquons la probabilité d'un emploi accru, quels sont les critères, les caractéristiques, les paramètres et les valeurs de référence qui nous guident dans notre évaluation ? Nous nous intéressons généralement aux tendances dans le domaine du nucléaire et de la sécurité et, dans ce cas, certaines d'entre elles sont tout à fait pertinentes. La première est la situation géopolitique générale, c'est-à-dire les relations difficiles entre certains États dotés d'armes nucléaires et les États qui sont leurs alliés, ainsi que les tensions et les perspectives de conflit dans divers contextes géographiques, qui peuvent avoir une incidence sur les différents scénarios d'emploi d'armes nucléaires.

La deuxième a trait aux avancées concernant les armes nucléaires elles-mêmes, en termes de capacités et de fonctions. De l'avis de certains, les programmes de modernisation des armes nucléaires et des systèmes connexes semblent accroître la facilité d'utilisation de ces derniers, en les rendant plus fiables, plus précis et plus polyvalents d'une plateforme à l'autre et d'un théâtre d'opérations à l'autre. Ainsi, les scénarios relatifs à leur emploi sur le champ de bataille contre des cibles militaires semblent intégrer des charges utiles de plus grande précision et de plus faible rendement. En outre, les armes nucléaires occupent toujours une place centrale dans les doctrines et les stratégies de sécurité des États, un constat aggravé par des interprétations divergentes de ce que recouvrent précisément ces stratégies, ce qui peut donner lieu à des perceptions erronées et à des malentendus.

Une troisième tendance a trait aux avancées technologiques plus générales, qui peuvent avoir des effets déstabilisants et accroître le risque d'enchevêtrement des capacités nucléaires et non nucléaires. Cela englobe la réalité des cyberopérations offensives, ainsi que des facteurs inconnus liés à la vulnérabilité des systèmes d'armes nucléaires. Parallèlement, on observe une activité accrue dans l'espace, laquelle est susceptible de venir compliquer l'environnement dans lequel opèrent les actifs nucléaires et à double usage, ainsi que la présence d'armes classiques à guidage de précision et d'autres capacités d'armement à longue portée qui peuvent entretenir une certaine confusion quant à la nature des charges utiles et des cibles.

Une quatrième tendance à retenir ici concerne tout simplement la catégorie « autres », qui englobe notamment la possibilité d'une erreur humaine, les limites de notre compréhension et le facteur chance. Ces éléments sont d'autant plus pertinents que le renforcement des capacités accroît la complexité et la nature étroitement imbriquée des armes nucléaires et des systèmes connexes. Ils raccourcissent également le temps de prise de décisions, pouvant ainsi aggraver le risque d'erreurs, tant humaines que techniques, et

j'ajouterais à cette liste le secret persistant entourant les programmes d'armement nucléaire, qui peut finalement limiter la qualité du travail d'évaluation des risques.

Ainsi, compte tenu de ces différentes sources et de ces divers facteurs de risque, comment pouvons-nous contribuer à la réduction des risques ? Nous devons sans aucun doute prendre conscience des difficultés qu'il y a à faire progresser la réduction des risques. Celles-ci sont en partie imputables au dynamisme et à la subjectivité du risque. Les sources de risque, par exemple, sont une question de perception. Pour certains, la levée de l'état d'alerte nucléaire peut constituer une mesure évidente de réduction des risques, car elle permet, entre autres, d'allonger le temps de décision concernant les lancements, de réduire le risque d'accident et, de leur point de vue, la réduction de l'état de préparation opérationnelle peut tout simplement retarder la transition entre les différents seuils d'escalade.

Pour d'autres, en revanche, la levée de l'état d'alerte peut porter atteinte à la crédibilité de la dissuasion et à la stabilité stratégique, ce qui peut inciter l'adversaire à déclencher une agression et induire un risque par d'autres moyens. Bien entendu, nombreux sont ceux qui soutiennent que la dissuasion elle-même comporte des risques intrinsèques, car son efficacité dépend autant de la crédibilité de la menace d'emploi que des capacités. J'ai naturellement un avis sur certaines de ces questions. Cependant, l'existence de points de vue divergents peut constituer un obstacle à l'action collective.

En outre, le risque est une cible mouvante en constante évolution. Il est donc difficile non seulement d'évaluer les risques, mais aussi d'élaborer une politique permettant de les réduire. Il reste notamment à déterminer toute l'incidence que la technologie peut avoir sur les systèmes d'armes nucléaires, comme le recours à l'intelligence artificielle et l'intégration de moyens spatiaux dans les systèmes d'alerte rapide. En fin de compte, les perceptions du risque sont déterminées par les perspectives, les priorités et les cultures stratégiques nationales.

On peut se demander si ces dernières sont définies sur la base de références ou d'approches identiques ou similaires ; la réponse est « non ». Par conséquent, certains États sont susceptibles de tolérer un niveau d'acceptabilité des risques plus élevé. Certains peuvent choisir de brandir le risque comme une arme – c'est l'essence même de la politique de la corde raide. Cela signifie également que certains États se concentreront sur des aspects spécifiques du risque, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, car cette approche met en évidence les domaines dans lesquels des progrès sont possibles et ceux où une volonté politique convergente est susceptible de se manifester.

Cela étant, du point de vue de la recherche, je pense qu'il est important de se placer dans une perspective globale afin de déterminer le champ des risques nucléaires dont nous devrions nous préoccuper dans un premier temps. Ces difficultés ne font pas de la réduction des risques une entreprise futile ; au contraire, elles démontrent que la sensibilisation aux risques et l'évaluation des risques sont des éléments fondamentaux de la réduction des risques.

Il faut également prendre conscience que le risque revêt des formes différentes selon les espaces et les contextes, car, en fin de compte, les caractéristiques nucléaires et les contextes de sécurité proches qui entourent certains États sont révélateurs de la manière dont ces États définissent et perçoivent le risque. Il n'existe pas de solution unique permettant de résoudre toutes les situations.

Ces difficultés peuvent aussi servir à démontrer qu'il est important de mieux comprendre la manière dont sont perçues, depuis l'extérieur, les doctrines, les politiques, ainsi que les initiatives et activités de modernisation qui sont ostensiblement utilisées pour dissuader les agressions et réduire les risques dans une perspective de sécurité nationale ; et que, d'un point de vue mondial, celles-ci peuvent produire des effets indésirables et avoir une incidence sur le risque d'emploi d'armes nucléaires. Par exemple, en encourageant les réactions antagonistes propices à la dynamique action-réaction ou à celle de la course aux armements ou à la technologie, elles peuvent également contribuer à accroître la probabilité de voir éclater des crises ou, dans certains cas, à abaisser les seuils d'emploi des armes nucléaires.

L'engagement de dialogues difficiles autour de ces différentes perceptions du risque, notamment en ce qui concerne les malentendus, les erreurs de calcul et les perceptions erronées, peut ainsi permettre de cerner les préoccupations et les priorités communes susceptibles de guider l'action et, surtout, de redéfinir la manière dont les États conçoivent le risque et le rôle des armes nucléaires. Cette démarche peut en outre encourager les États à prendre des mesures au sujet de certains systèmes et technologies qui suscitent des inquiétudes. Ainsi, à tout le moins dans cette optique, le dynamisme du risque peut se révéler bénéfique, car il ouvre de nouveaux horizons qui pourraient faire l'objet d'une exploration conjointe et susciter des intérêts communs.

Quelles mesures concrètes les États devraient-ils donc prendre en premier lieu pour réduire les risques nucléaires ? Dans l'une de nos récentes publications, nous avons évoqué quatre grands axes de travail auxquels les États doivent prêter attention : 1) le renforcement du partenariat stratégique ; 2) le maintien, la formalisation et le développement des politiques de retenue ; 3) l'amélioration de l'utilisation des notifications, des signaux et des canaux de communication pour les situations de crise ; et 4) l'engagement à réduire le risque d'emploi des armes nucléaires.

Je m'attarderai sur les première et quatrième actions, car je pense qu'elles revêtent une plus grande pertinence dans le contexte de la Conférence du désarmement. La première action a trait au renforcement de la collaboration stratégique. Il s'agit ici de reconnaître que le climat actuel pose des défis manifestes aux efforts consentis pour réduire les stocks d'armes ou pour restreindre radicalement le rôle joué par les armes nucléaires dans les stratégies de sécurité. Ces mesures et d'autres visant à renforcer la maîtrise des armements et à redynamiser le désarmement exigent de la part des États dotés d'armes nucléaires un degré de confiance qui fait actuellement défaut.

Toutefois, le dialogue et la collaboration stratégiques sont davantage envisageables à court terme, car ils ne s'accompagnent pas de contraintes en termes de capacités. Dans le même temps, le dialogue entre les États à plusieurs niveaux, y compris au niveau militaire, peut contribuer à lever toute incertitude naissante ou à réduire progressivement l'imprévisibilité stratégique existante. Les États pourraient discuter des sujets de préoccupation, ce qui favoriserait un échange d'idées franc et l'établissement d'un dialogue régulier. Cette démarche pourrait contribuer à définir les grandes lignes de futurs accords, dans la mesure où ces processus peuvent se dérouler sur plusieurs années. Par exemple, les négociations sur la limitation des armes stratégiques menées par les États-Unis et l'Union soviétique se sont appuyées sur une base conceptuelle similaire.

Parallèlement, la collaboration stratégique peut également se révéler utile pour cerner les domaines dans lesquels un terrain d'entente est envisageable, tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la communication. Les États pourraient ainsi faire le point sur les « téléphones rouges », les accords sur les incidents en mer ou les accords sur la prévention des activités militaires dangereuses, et se pencher sur leur mise à jour.

Il est vrai que nous avons observé certains progrès dans cette direction dans le contexte des activités des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de la réduction des risques stratégiques, par exemple. Les échanges de vues qu'ils ont menés ces dernières années sur les doctrines nucléaires peuvent servir de base pour accroître la transparence et l'échange d'informations, tant entre eux qu'avec les États non dotés d'armes nucléaires. Ce processus peut aussi favoriser un examen conjoint de systèmes particuliers qui suscitent des préoccupations ou encore d'autres questions, comme les plans de modernisation. Il est également utile que d'autres configurations d'États examinent la doctrine et les perceptions de menaces stratégiques plus générales, notamment avec les États dotés d'armes nucléaires en dehors du cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

S'agissant de la quatrième action relative à l'engagement explicite de réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires, il demeure nécessaire d'élaborer des définitions, de formuler des interprétations et de définir des priorités communes en matière de réduction des risques afin que les États adoptent le même langage, notamment lorsqu'ils se penchent sur les capacités et les domaines non nucléaires. Cette démarche pourrait faciliter la réflexion sur la façon dont certaines technologies préoccupantes sont susceptibles d'affecter la stabilité

stratégique, ainsi que sur l'approche idéale à adopter pour les aborder. Les États seront ainsi en mesure de s'intéresser aux codes de conduite ou aux codes de responsabilité.

Un engagement explicite peut également favoriser la mobilisation d'un plus grand nombre de parties prenantes et la consolidation des capacités et de l'expertise en matière de réduction des risques. La vérification du désarmement nucléaire est un exemple de ces processus. Des initiatives telles que celle intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » ou encore l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire offrent aux États des moyens essentiels de formuler des idées et des propositions concrètes en matière de réduction des risques. À cet égard, je vous renvoie au document de travail récemment soumis sur le sujet.

Les concepts qui ont émergé de ces processus, tels que la réduction des risques stratégiques, ont attiré l'attention sur les préoccupations relatives aux malentendus, notamment, ainsi que sur le rôle de la dynamique des conflits dans le risque nucléaire. Tous ces éléments sont très utiles pour élaborer des mesures adaptées aux dynamiques qui caractérisent la sécurité régionale et sous-régionale. En définitive, la réduction des risques exige la mise en œuvre simultanée d'activités de différents types – stratégiques, opérationnelles, politiques et techniques – à plusieurs niveaux – national, bilatéral, régional et multilatéral – par tous les acteurs, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires.

Cette initiative peut également contribuer à instaurer une culture générale de la responsabilité dans le domaine nucléaire, y compris au niveau national, dans laquelle les États axeront par exemple leurs efforts sur les moyens de réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Cela est aussi valable pour les États de tout type. Cette approche peut en outre permettre aux États d'aborder la question d'un point de vue davantage axé sur le risque, en tenant compte de la manière dont l'évolution continue des capacités peut être interprétée dans cet environnement et, partant, de son incidence sur le risque, y compris à long terme. Elle pourrait également permettre aux États de réévaluer les questions de sûreté et de sécurité nucléaires, notamment dans le cadre des cybertechnologies et d'autres technologies nouvelles ou en voie de développement.

Il est tout à fait logique de poursuivre le débat sur ce sujet au sein de la Conférence du désarmement, et plus particulièrement au titre du point 2 de l'ordre du jour. Cependant, les États pourraient aussi lui consacrer un espace dédié, afin de veiller à ce que le sujet fasse l'objet d'une attention au plus haut niveau, ce qui permettrait de mettre en valeur ces efforts de réduction des risques, comme cela a notamment été le cas dans le cadre de la série de sommets sur la sécurité nucléaire. Il ne fait aucun doute qu'une attention soutenue a été accordée à la réduction des risques lors de ce cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mais je crois qu'il est important d'aller au-delà du Traité afin d'associer tous les États dotés d'armes nucléaires et de conférer au processus un caractère autonome ; une conférence internationale sur le sujet permettrait d'établir un cadre de référence pour mesurer les progrès accomplis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wan de son exposé. En attendant de pouvoir établir une connexion avec notre deuxième intervenante, je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet. Notre premier orateur est le représentant de l'Iraq, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. Al-Taii (Iraq) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer une déclaration sur le désarmement nucléaire au nom du Groupe des 21.

Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, souligne que, pour lui, le point de l'ordre du jour de la Conférence qui a le rang de priorité le plus élevé est le désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.

Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence du désarmement et rappelle le

Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – première session extraordinaire consacrée au désarmement – ainsi que la toute première résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946, dans laquelle elle appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont membres du Mouvement des pays non alignés rappellent la Déclaration du seizième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, la Déclaration du dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) en septembre 2016, et le document final issu de ce sommet, ainsi que le document final issu de la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) en avril 2018.

De plus, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, le Groupe des 21 réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 75/66 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la proclamation officielle, pour la toute première fois, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) qui s'est tenu à La Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014, proclamation dans laquelle tous les États de la région ont pris l'engagement de promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et de contribuer au désarmement général et complet. Il est à espérer que cette proclamation sera suivie d'autres proclamations politiques d'autres régions du monde en tant que « zones de paix ». Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la CELAC tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle celle-ci a notamment réaffirmé son engagement à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice à un désarmement général, complet et vérifiable.

Le Groupe salue également la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée au cinquième Sommet de la CELAC tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, dans laquelle celle-ci a notamment réaffirmé son engagement à parvenir à l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires. La CELAC réaffirme sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur sa dimension de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco. Le Groupe se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité de Tlatelolco le 14 février 2017 à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous l'appellation de Traité de Pelindaba, signé au Caire (Égypte) en 1996. Le Traité, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, vise à empêcher le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires et à interdire les essais de dispositifs explosifs nucléaires et le déversement de déchets radioactifs sur le continent. Afin de garantir le respect des obligations découlant du Traité, la Commission africaine de l'énergie nucléaire a été mise en place.

Tout en prenant acte des mesures de limitation des arsenaux nucléaires prises par les États dotés d'armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme sa vive

préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part de ces États sur la voie de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Groupe souligne l'importance que revêt la mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale fasse preuve d'une volonté politique accrue de progresser plus rapidement vers le désarmement nucléaire. Le Groupe espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Il se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions des résolutions 70/34, 72/251, 74/54 et 75/45 que l'Assemblée a adoptées sur le suivi de cette réunion. Comme l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a indiqué à juste titre, à la Conférence du désarmement, en 2015, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de ces résolutions et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence du désarmement tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Il salue également la décision de convoquer à New York, à une date restant à déterminer, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis à cet égard. Le Groupe accueille avec satisfaction la proclamation du 26 septembre en tant que Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et l'organisation, chaque année, de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir cette journée internationale et appeler l'attention sur les manifestations organisées partout dans le monde pour marquer cette journée ; il invite les gouvernements, les parlements et la société civile à prendre chaque année de nouvelles dispositions pour célébrer cette journée. À cet égard, le Groupe rappelle son document de travail sur le désarmement nucléaire, reproduit dans les documents CD/2063, CD/2067, CD/2133, CD/2171 et CD/2195.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et espère qu'il contribuera au progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'entrée en vigueur le 22 janvier 2021 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et note également que 86 États ont déjà signé le Traité et que 52 États l'avaient ratifié ou y avaient adhéré à cette date. À cet égard, les États parties au Traité qui sont membres du Groupe des 21 entendent s'employer sans réserve à le mettre en œuvre et à promouvoir son universalisation pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe des 21 se déclare de plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, le Groupe des 21 estime

que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question, les 4 et 5 mars 2013 à Oslo, les 13 et 14 février 2014 à Mexico et les 8 et 9 décembre 2014 à Vienne.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires saluent l'esprit qui transparaît dans les résultats des Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, ainsi que les engagements et les déclarations nationales de nombreux États à la troisième Conférence de Vienne et depuis lors, tendant à garantir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire via la négociation de mesures effectives juridiquement contraignantes, en particulier d'une convention globale relative aux armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demandent à tous les États parties au Traité qui sont dotés d'armes nucléaires de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et d'aboutir au désarmement nucléaire dont tous les États parties ont pris l'engagement au titre de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires veilleront à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, le Groupe des 21 prend note des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-quinzième session.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme graduel en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et à leur destruction, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

À cet égard, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire. Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. En attendant l'élimination complète de ces armes, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de conclure à titre hautement prioritaire un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le

Groupe des 21 se déclare préoccupé par le fait que, en dépit de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes que les États non dotés de telles armes formulent depuis longtemps pour recevoir de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, en violation des obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Le Groupe demande que des négociations soient engagées en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 75/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Groupe des 21 est préoccupé par les doctrines stratégiques de défense des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires, et considère à cet égard qu'il convient d'éliminer véritablement et de toute urgence la place du nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité afin de réduire au minimum le risque d'un nouvel emploi de ces armes, et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, il réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs énoncés dans la résolution 75/57 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2020, sur la « Réduction du danger nucléaire », ainsi que dans sa résolution 73/60, en date du 13 décembre 2018, sur la « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe des 21 souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine. À cet égard, il appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 75/47 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2020, sur la « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et vivement préoccupés par le fait que trois États parties, dont deux portent une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, aient empêché l'obtention d'un consensus sur le projet de document final de la neuvième Conférence d'examen, lequel portait notamment sur le processus visant à instaurer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, tel qu'énoncé dans la résolution sur le Moyen-Orient. Une telle attitude pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime institué par le Traité. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demeure la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution restera d'actualité jusqu'à sa pleine application. Ils expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de ladite résolution, engagent « tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ». Ils réaffirment en outre que les coauteurs de

la résolution doivent prendre toutes les mesures voulues aux fins de sa pleine mise en œuvre.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, en violation des décisions prises aux Conférences des Parties chargées de l'examen du Traité, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le fragile équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation illimitée du Traité est inextricablement liée à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, ils réaffirment qu'Israël doit de toute urgence adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le Traité, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération soulignent que tous les engagements pertinents pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, demeurent valables, et ils en réclament la pleine et prompte mise en œuvre.

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'a chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qui est énoncé dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938, CD/1959, CD/1999, CD/2044, CD/2063, CD/2099, CD/2135, CD/2168 et CD/2192 que le Groupe a soumis à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives sur le désarmement nucléaire qui se sont tenues à la Conférence du désarmement du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978, les 11 et 18 juin 2015, conformément au programme d'activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021, et du 8 au 10 août 2017 dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision CD/2090.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes : a) réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque à éliminer complètement les armes nucléaires ; b) élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ; c) adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ; d) négociation d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ; et e) négociation à la Conférence du désarmement d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et sur leur destruction, en vue de l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 souligne avec satisfaction les manifestations qui se sont déroulées dans le monde entier pour marquer, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, dont l'objet est de promouvoir la réalisation de cet objectif par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, il appelle les États Membres à prendre part chaque année au niveau de représentation le plus élevé à la réunion plénière que l'Assemblée générale organise

sur une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et invite les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers à prendre chaque année de nouvelles mesures pour célébrer cette journée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration. Nous allons à présent revenir à nos intervenants du jour. J'invite notre deuxième intervenante, M^{me} Janifer Mackby, de la Federation of American Scientists, à nous présenter son exposé.

M^{me} Mackby (Federation of American Scientists) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un immense honneur de prendre la parole dans cette enceinte, car j'ai œuvré à la Conférence du désarmement en tant que secrétaire des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du groupe d'experts scientifiques. Je suis donc particulièrement ravie d'être de retour à la Conférence du désarmement.

Je tiens à formuler quelques brèves observations sur les discussions que vous avez menées au sujet de la vérification du désarmement nucléaire. Je crois comprendre que l'un des intervenants, M. Osmundsen, Envoyé spécial de la Norvège pour les affaires de désarmement et président désigné du Groupe d'experts gouvernementaux, vous a entretenu de ce Groupe.

Je pense qu'il a mentionné précédemment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques, et je dois reconnaître que le précédent groupe d'experts scientifiques, établi dans le cadre de la Conférence du désarmement, a constitué un excellent exemple dont vous pourriez vous inspirer. Il a parfaitement illustré la manière dont les scientifiques du monde entier peuvent œuvrer de concert pour ouvrir la voie à un futur traité. Tel fut le cas au cours de la guerre froide, durant laquelle le groupe s'est réuni pendant une vingtaine d'années au Palais des Nations. Pour la majeure partie de cette période, tout comme aujourd'hui, les conditions politiques n'étaient pas propices à la négociation d'un traité. Il a présenté des documents scientifiques et réalisé trois essais techniques complexes portant sur un système de surveillance mondial, qui est devenu l'épine dorsale du système de surveillance international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les travaux de ce groupe, n'hésitez pas à me contacter.

Je vais à présent aborder le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. La récente cyberattaque menée aux États-Unis, qui a provoqué la fermeture d'un important oléoduc, a fait apparaître des vulnérabilités dans le réseau électrique américain, lesquelles pourraient constituer ce qu'un sénateur a qualifié de menace existentielle pour le système énergétique du pays. Le public se soucie beaucoup plus des désagréments causés par cet incident, car il n'a pas été en mesure de trouver des stations-service approvisionnées en carburant. Il ne se préoccupe pas des risques inhérents à ce type de cyberattaques ni de la véritable menace existentielle que représentent les systèmes d'armes nucléaires – et peut-être que la communauté de la politique nucléaire n'y prête pas non plus beaucoup d'attention.

Chaque force nucléaire est composée d'armes, de radars d'alerte rapide, d'installations de lancement et de hauts responsables qui peuvent déclencher un échange nucléaire, et tous ces éléments sont reliés par un vaste réseau de systèmes de communication et de traitement des données, qui reposent tous sur le cyberspace.

La menace d'une cyberattaque contre les systèmes de commandement, de contrôle et de communications nucléaires suscite la plus vive inquiétude. Étant donné que ces systèmes ont recours à de nombreux dispositifs et systèmes d'exploitation d'origines et d'âges différents, englobant de nombreux correctifs et mises à jour logicielles qui sont actualisés au fil du temps, ils offrent de multiples vecteurs d'attaque. Les composants électroniques peuvent être modifiés à l'aide de logiciels malveillants par des acteurs hostiles au cours des phases de production, de transit ou d'installation, et l'ensemble du système est largement tributaire du réseau électrique, qui est lui-même vulnérable aux cyberattaques et bénéficie d'une protection bien moindre. Celui-ci échappe au contrôle des responsables de la défense et influe directement sur les systèmes nucléaires. Toute entité qui se repose autant sur les ordinateurs dans le cyberspace ne saurait être totalement invulnérable aux attaques.

Les cybertechnologies, au sens large, englobent les réseaux informatiques et les systèmes numériques. Les méthodes d'attaque susceptibles de perturber le processus de décision relatif au lancement d'une arme nucléaire comprennent la compromission, la manipulation ou le vol de données, le brouillage des canaux de communication et l'usurpation d'adresse. Celles-ci perturbent les communications entre les centres de commandement et de contrôle, depuis les postes de commandement jusqu'aux plateformes de missiles et aux missiles. Elles peuvent interférer avec les données de télémessure, les renseignements, les centres d'analyse, les laboratoires, et les positionnements et les systèmes de navigation, entre autres.

Le piratage informatique des données peut entraîner la divulgation d'informations sensibles concernant les plans d'installations, les commandements opérationnels et de conception, le personnel et d'autres éléments. Il pourrait détruire les systèmes de contrôle des sous-marins ou d'autres plateformes, et les dommages pourraient n'être découverts qu'au moment du lancement et nuire à leur bon fonctionnement.

La dépendance croissante à l'égard des ordinateurs, des codes et des logiciels pour tous les aspects de la gestion des armes nucléaires, de l'alerte rapide à l'autorisation d'emploi et au déclenchement des armes, en passant par la protection et l'analyse des données, ouvre la voie à la compromission des systèmes nucléaires. Les pirates pourraient désactiver les armes et les systèmes, usurper indirectement le flux d'informations ou les communications pour empêcher les ordres de parvenir aux armes, ou encore accéder à des informations très sensibles sur les systèmes d'armes et les procédures opérationnelles et les utiliser. Il existe en outre toujours la possibilité qu'une source interne introduise un logiciel malveillant dans un système critique, que ce soit par accident ou à dessein.

Selon une étude de la Nuclear Threat Initiative (NTI), les cyberattaques pourraient donner lieu à de fausses alertes d'attaque, interrompre les communications essentielles ou l'accès aux informations, nuire à la planification nucléaire ou aux vecteurs, voire permettre à un adversaire de prendre le contrôle d'une arme nucléaire. Cela peut paraître impossible, mais ce n'est pas le cas. En raison de la rapidité, de la furtivité et de l'imprévisibilité des cyberattaques, ainsi que de la difficulté d'identifier les auteurs d'une cyberattaque donnée, il est de plus en plus compliqué d'anticiper les cybermenaces et de s'en prémunir.

Les cybermenaces qui pèsent sur les armes nucléaires et les systèmes connexes, notamment les systèmes de planification nucléaire, les systèmes d'alerte rapide, les systèmes de communication et les vecteurs, aggravent le risque d'emploi non autorisé d'une arme nucléaire, exacerbent le risque d'emploi d'une arme nucléaire consécutif à de fausses alertes et pourraient ébranler la confiance dans la dissuasion nucléaire, affectant ainsi la stabilité stratégique.

Comme le souligne une étude de Chatham House, ces risques suscitent des doutes quant à la fiabilité et à l'intégrité des systèmes d'armes nucléaires en période de crise, en termes de capacité à lancer une arme, à empêcher un lancement involontaire, à maintenir le commandement et le contrôle de tous les systèmes militaires, à transmettre des informations et d'autres communications et à assurer la maintenance et la fiabilité de ces systèmes.

Les exemples d'incidents résultant de cyberattaques sont nombreux. Certains experts émettent l'hypothèse que, si un État doté d'armes nucléaires venait à croire que ses systèmes critiques ont été victimes d'actes malveillants ou sont infestés de logiciels malveillants, ses dirigeants pourraient ne pas se fier aux informations fournies par leurs propres systèmes d'alerte rapide en cas de crise et ainsi interpréter erronément la nature d'une attaque ennemie.

Par crainte de perdre le commandement, le contrôle et les communications, ils pourraient alors réagir de manière excessive et éventuellement lancer leur arme nucléaire par peur d'une attaque anticipée. Dans une escalade rapide de la situation, ils pourraient avoir l'impression qu'ils doivent les employer sous peine de les perdre. Cette hypothèse semble quelque peu extrême, mais elle n'est pas à exclure.

Un adversaire pourrait également lancer une cyberattaque pour perturber les systèmes d'alerte rapide afin de dissimuler une attaque nucléaire imminente. En 1980, la défaillance d'une puce informatique Norac a été à l'origine d'une fausse alerte annonçant une attaque nucléaire imminente. Un adversaire pourrait aussi se servir d'une cybertechnologie pour

interrompre les communications entre les décideurs politiques et les chefs militaires et les systèmes de communication. Cette opération pourrait empêcher la circulation des informations nécessaires à la prise d'une décision éclairée quant à la manière de répondre à une attaque nucléaire, d'exécuter cette réponse ou de transmettre les ordres de lancement.

En outre, des tierces parties, telles que des organisations terroristes ou des États fantoches, pourraient tenter d'amener les systèmes d'alerte rapide à détecter de faux tirs de missiles et provoquer ainsi une crise nucléaire mondiale. En outre, le brouillage ou d'autres méthodes de guerre électronique peuvent interférer avec les satellites, qui jouent un rôle essentiel dans les communications et les systèmes d'alerte rapide dans le domaine nucléaire.

La possibilité de mener des cyberopérations à des fins d'espionnage, d'opérations secrètes et d'attaques est intéressante à de nombreux égards. Les cyberopérations sont souvent efficaces et relativement peu coûteuses, elles ne sont pas mortelles et leur caractère illégal n'est pas clairement établi. Elles paraissent généralement moins provocatrices que l'utilisation d'espions humains et d'armes cinétiques.

De plus, comme la population du pays ciblé n'aura probablement pas connaissance de l'attaque, les dirigeants ne subiront pas de pression de l'opinion publique pour y réagir. Au fond, ce qui devrait nous préoccuper, c'est la possibilité que des armes nucléaires soient employées à la suite d'erreurs de calcul ou de l'intervention de tiers.

La cybersécurité est bien entendu liée à la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, en particulier en ce qui concerne les informations qui circulent à destination et en provenance des satellites. Le nombre croissant de pirates informatiques étatiques et non étatiques et l'accès peu onéreux aux technologies informatiques aggravent le risque de perturbation de ces interactions, rendant le cyberspace et les infrastructures spatiales vulnérables aux attaques.

Au cours de la dernière décennie, davantage de pays et d'acteurs privés ont acquis et utilisé des moyens de neutralisation des objets spatiaux dans des applications novatrices, qui posent désormais une menace existentielle plus importante pour les biens spatiaux critiques. Prenons l'exemple du système mondial de localisation (GPS) dont nous sommes si dépendants. Si la liaison descendante du satellite est usurpée, de fausses données peuvent être introduites dans les systèmes de communication de la cible et tromper le récepteur, le GPS, en l'amenant à calculer une position erronée.

Même si aucune attaque physique n'a eu lieu dans l'espace, nous avons assisté à des incidents cybernétiques et électroniques. Au nombre des menaces figurent les impulsions électromagnétiques, les menaces électroniques telles que le brouillage ou l'usurpation d'adresse afin de perturber la transmission et la réception des données, ou encore la transmission de fausses données. Les engins spatiaux pourraient être vulnérables aux piratages de commandes, qui consistent à transmettre des instructions erronées afin de détruire ou de manipuler les contrôles de base, ainsi qu'au contrôle des charges utiles et au déni de service ; des logiciels malveillants pourraient être utilisés pour infecter des systèmes au sol, comme les centres de contrôle des satellites, et les liaisons entre ceux-ci et l'engin spatial pourraient être usurpées, faisant passer pour fiables des communications provenant d'une source non fiable, ou encore, des acteurs malveillants pourraient interrompre ou retarder les communications.

À mesure que de nouvelles capacités de communication par satellite sont mises en ligne depuis l'espace, le groupe d'acteurs pourrait s'élargir pour inclure des acteurs non étatiques disposant de ressources importantes, comme des groupes criminels à la recherche de gains financiers. Il est difficile de retracer les attaques et donc d'en identifier les auteurs. Ces cybervulnérabilités font peser de graves risques, non seulement sur les biens spatiaux eux-mêmes, mais aussi sur les infrastructures critiques au sol.

Ces menaces pourraient entraver le développement économique mondial, ainsi que la sécurité internationale. Cette situation est porteuse de risques tant que toutes les parties prenantes, y compris les entreprises privées de la chaîne d'approvisionnement opérant dans l'espace, n'appliquent pas les meilleures pratiques en matière de cybersécurité.

Nous pouvons donc affirmer qu'il existe une course aux armements dans le cyberspace et dans l'espace, dans le cadre de laquelle chaque Puissance nucléaire tentera de perfectionner ses défenses contre une future cyberattaque.

Face aux conséquences que sont susceptibles d'engendrer les cyberrisques résultant d'une erreur de calcul ou d'un lancement non autorisé, qui pourraient se muer en un risque nucléaire catastrophique, il est urgent d'agir. Il s'agit d'un problème mondial auquel doit s'attaquer la communauté internationale. Les États doivent tâcher de se mettre d'accord sur les modalités d'intégration de ce risque catastrophique, éventuellement ici même, à la Conférence du désarmement.

Dans son étude, la NTI suggère de définir des normes destinées à restreindre l'emploi de cyberarmes contre les systèmes d'armes nucléaires. Les pays dotés d'armes nucléaires pourraient s'engager à ne pas attaquer les systèmes de commandement, de contrôle et de communications qui sous-tendent la dissuasion nucléaire d'autres pays. Dans la mesure où il serait difficile de vérifier un tel engagement, l'étude suggère également que les pays acceptent de dissocier leurs systèmes classiques et nucléaires, tout en établissant clairement que toute attaque contre leur système nucléaire aurait de graves conséquences.

Des dialogues bilatéraux et multilatéraux pourraient également être organisés pour envisager des actions unilatérales ou réciproques visant à réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires susceptible de résulter de cyberattaques. Une coopération internationale pourrait être mise en place pour améliorer les systèmes d'alerte rapide, notamment par l'intermédiaire d'une coopération au niveau militaire, afin de réduire encore le risque que de fausses alertes soient déclenchées par des cybermenaces.

De l'avis de plusieurs experts, les pays devraient collaborer pour définir des options qui permettraient d'augmenter le temps nécessaire à la prise de décisions, afin de pouvoir identifier les auteurs des cybermenaces qui pèsent sur les systèmes d'alerte rapide. Les missiles balistiques américains et russes armés de têtes nucléaires déployés en état d'alerte peuvent être tirés et atteindre leurs cibles en quelques minutes. Bien évidemment, il est impossible de rappeler un missile balistique nucléaire avant qu'il n'atteigne sa cible. Il se peut que les dirigeants ne disposent que de quelques minutes entre le moment où ils sont avertis d'une attaque et celui où une explosion nucléaire se produit sur leur territoire. Ils sont donc soumis à une pression considérable pour maintenir une stratégie de lancement en cas d'alerte ou de lancement en cas d'attaque. Cette situation serait encore aggravée par l'emploi de missiles hypersoniques. Tous les pays dotés d'armes nucléaires sont vulnérables aux cyberattaques et aux conséquences potentielles d'un lancement d'arme nucléaire résultant d'une erreur de calcul ou d'une utilisation non autorisée, qui entraînerait des conséquences à l'échelle de la planète.

Ainsi, bien que tous les États ne s'accordent pas sur la définition des cyberarmes offensives et défensives, certaines initiatives ont été engagées pour définir des normes destinées à limiter l'emploi déstabilisateur des cybertechnologies, et ces initiatives doivent être prises en considération. En 2011, l'ONU a créé un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale dont le mandat était d'évaluer les dangers liés au cyberspace et d'envisager des mesures pour y faire face. Dans son rapport de 2013, le Groupe a indiqué que le droit international et, en particulier, la Charte des Nations Unies, était applicable au domaine des technologies de l'information et des communications.

Par la suite, un nouveau Groupe d'experts gouvernementaux œuvrant sur le même sujet a été institué et, en juillet 2015, celui-ci a rendu un rapport plus complet, accompagné d'un ensemble de normes censées régir les comportements dans ce domaine. Le Groupe y précisait qu'un État ne devait pas soutenir une activité numérique contraire aux obligations qu'il a contractées en vertu du droit international et qui endommagent intentionnellement des infrastructures essentielles d'un autre pays. Le Groupe préconisait l'adoption de normes volontaires non contraignantes et, depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé les principes énoncés dans ce rapport de 2015.

En 2017, le président de Microsoft a plaidé en faveur d'une convention de Genève du numérique, sur le modèle des conventions de Genève de l'après-Seconde Guerre mondiale, afin de protéger les civils des conséquences préjudiciables des cyberattaques. Et en 2018, le

Président de la France, M. Emmanuel Macron, a lancé l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. Toujours en 2018, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée sur le sujet.

Cela peut paraître difficile, mais la réduction des risques nucléaires associés à la cybertechnologie est une question dont la Conférence du désarmement pourrait se saisir dans le cadre d'une initiative internationale visant à réduire au minimum le risque pour la stabilité stratégique. La réduction des cyberrisques contribuera également à réduire les risques nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires, en particulier, pourraient entamer une discussion sur la nature et la portée du lien qui existe entre le cyberspace, le nucléaire et l'espace, et envisager la mise en œuvre de mesures de confiance. Ce dialogue pourrait contribuer à jeter les bases de mesures plus concrètes, telles que des accords entre États dans lesquels ceux-ci s'engageraient à ne pas attaquer, au moyen de cybertechnologies, les systèmes de l'information et des communications utilisés par les autres parties dans le domaine nucléaire. Cette démarche pourrait déboucher à l'avenir sur des accords bilatéraux, voire multilatéraux, plus généraux en matière de maîtrise des armements dans les domaines du cyberspace, du nucléaire et peut-être même de l'espace, et éventuellement sur des pourparlers consacrés aux nouveaux défis technologiques auxquels sont confrontées les politiques nucléaires.

Au vu du climat qui règne actuellement dans la sphère politique, voilà qui est plus facile à dire qu'à faire. Mais cette solution est certainement préférable à l'alternative, car les défis inhérents aux liens entre le cyberspace et les armes nucléaires évoluent rapidement.

Je ne reviendrai pas sur les différentes initiatives qui ont été mises en place au sein de la Conférence du désarmement, sur les propositions de code de conduite, sur les résolutions de l'Assemblée générale ou sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux consacré à cette question, car vous en avez tous parfaitement connaissance. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a éprouvé des difficultés à produire un rapport final, tandis que la Conférence du désarmement a peiné à aborder le sujet, ne serait-ce que, entre autres, pour discuter de mesures de transparence et de confiance ou de codes de conduite. Cependant, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 interdit les gênes nuisibles, bien qu'il ne proscrive pas explicitement certains systèmes, autres que les armes de destruction massive.

La sécurité sur Terre est fonction de la sécurité dans l'espace. Certains experts proposent d'utiliser le cryptage quantique, qui garantit l'intégrité des communications, pour réduire la vulnérabilité de ces systèmes. L'espace est un bien collectif mondial, dans lequel la bonne gouvernance est essentielle pour tous. La coopération internationale et le partenariat avec des alliés traditionnels et non traditionnels, notamment les États et les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement spatiale internationale, en vue de définir des normes et des cadres durables, joueraient un rôle déterminant dans l'atténuation des risques à long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mackby de son exposé, et j'exprime également ma gratitude à nos deux intervenants pour avoir partagé avec nous leur analyse approfondie et riche d'enseignements, dans laquelle ils ont mis en lumière les facteurs de risque nouveaux et émergents qui exacerbent les risques d'emploi d'armes nucléaires au XXI^e siècle. Ils ont également fait l'ébauche des approches envisageables pour réduire ces risques.

Je vais à présent revenir à notre liste d'orateurs et poursuivre la discussion sur ce sujet important. Le prochain orateur sur la liste est le représentant de l'Australie, M. Diwaka Prakash.

M. Prakash (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Australie salue le début des débats sur le fond. Nous nous félicitons en particulier de parler de la vérification du désarmement nucléaire et de la réduction des risques au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Dans la mesure où nous ne nous sommes pas exprimés la semaine dernière sur le sujet précédent, nous souhaitons mentionner brièvement que, pour l'Australie, un système de vérification efficace est essentiel pour faire progresser le désarmement nucléaire. Nous avons accueilli très favorablement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions

de vérification du désarmement nucléaire adopté par consensus en 2019, et nous nous sommes réjouis de la participation d'un de nos experts aux travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux. Nous attendons avec intérêt sa première séance officielle, qui aura lieu dans le courant de l'année.

Pour en venir au sujet qui nous occupe aujourd'hui, à savoir la réduction des risques nucléaires, nous tenons à remercier M. Wilfred Wan, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), pour ses observations instructives, qui offrent une mise en contexte très utile pour le présent débat. M. Wan a notamment mis en évidence les principaux facteurs du risque nucléaire et les mesures concrètes que peuvent prendre les États pour réduire ce risque. Nous saisissons également cette occasion pour saluer de manière plus générale le précieux travail effectué par l'UNIDIR sur ce sujet. Les mesures concrètes visant à réduire les risques nucléaires suscitent un intérêt croissant, et les recherches entreprises par l'UNIDIR pour recenser les éventuels domaines d'intérêt commun entre les États sur cette question constituent une précieuse contribution à laquelle l'Australie est fière d'apporter son soutien. Nous remercions également M^{me} Mackby, de la Federation of American Scientists, de son exposé, notamment de l'accent très intéressant qu'elle a mis sur les perspectives de réduction des risques dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique.

L'Australie a eu le plaisir de coprésider, avec les Philippines, un atelier virtuel sur la réduction des risques nucléaires organisé dans le cadre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en novembre dernier. Nous entendons mettre à profit notre expérience pour favoriser une meilleure compréhension de la réduction des risques nucléaires dans la perspective de la prochaine Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour faire de cette question un point de convergence.

Si la plupart des débats sur la réduction des risques nucléaires se déroulent dans le cadre des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des échanges fructueux sur ce sujet ont également eu lieu à la Conférence du désarmement, en 2018, dans le cadre de l'organe subsidiaire 2. Nous tenons à rappeler qu'en 2018, les États membres de la Conférence du désarmement ont convenu du bien-fondé de la poursuite des discussions sur la réduction des risques nucléaires.

De l'avis de l'Australie, les discussions sur la réduction des risques nucléaires devraient être une des priorités de 2021, et nous devrions concentrer nos efforts sur des mesures concrètes et réalisables permettant de réduire les risques posés par les armes nucléaires.

Comme l'a souligné M. Wan dans l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui, diverses initiatives sont actuellement menées par des groupes de travail qui examinent la réduction des risques et abordent la question sous différents angles. Certains jugent préférable de traiter la réduction des risques dans un cadre bilatéral ou au sein de groupes restreints, compte tenu des sensibilités particulières. Dans le même temps, les États non dotés d'armes nucléaires se préoccupent de la manière dont les risques sont gérés et dont ils peuvent contribuer à apaiser les tensions.

Pour certains, l'élimination des armes nucléaires est le seul moyen de réduire les risques, et l'accent mis sur la réduction des risques pourrait, selon eux, détourner l'attention du désarmement nucléaire. Pour d'autres, les initiatives de réduction des risques pourraient contribuer à améliorer l'environnement du désarmement nucléaire en favorisant une meilleure compréhension de la transparence des doctrines et l'instauration de la confiance.

De l'avis de l'Australie, il sera utile pour les États membres d'examiner le rôle que la Conférence peut jouer dans la réduction des risques nucléaires et la manière dont elle pourrait éventuellement contribuer aux initiatives en la matière.

Il existe des mesures concrètes que nous pouvons et devons prendre dès à présent pour contribuer à instaurer la confiance et à rapprocher les États afin de jeter des bases plus solides sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour avancer. Selon nous, les États non dotés d'armes nucléaires ont un rôle important à jouer dans l'instauration de la confiance, la promotion du dialogue et la mise en œuvre d'initiatives de coopération entre eux et avec les États dotés d'armes nucléaires. Nous exhortons toutefois les États dotés d'armes nucléaires

eux-mêmes à prendre l'initiative et à produire des résultats concrets en matière de désarmement nucléaire. Les efforts actuels pourraient utilement porter sur la stabilité stratégique, la désescalade et la réduction des risques, en préparant le terrain pour de futures réductions des stocks d'armes nucléaires.

De notre point de vue, les mesures visant à réduire le risque d'emploi des armes nucléaires pourraient contribuer à renforcer la confiance et la stabilité tout en apaisant les tensions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie et je donne maintenant la parole au prochain orateur sur la liste, M. Aidan Liddle, Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Royaume-Uni attache une grande importance à cette question. Mais avant d'aborder le sujet dont nous sommes saisis, je tiens à dire quelques mots sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace – même si, comme l'a souligné M^{me} Mackby, les deux questions sont intimement liées. Le Royaume-Uni s'est félicité des nombreuses communications adressées au Secrétaire général en application de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». Selon nous, la nécessité de s'attaquer aux menaces pesant sur les moyens spatiaux fait désormais l'objet d'un large consensus à l'échelle internationale. En cherchant à établir un accord sur ce qui pourrait constituer des comportements responsables dans l'espace de la part des États, nous pourrions réduire les risques de malentendus, d'erreurs de calcul et d'escalade susceptibles de conduire à une course aux armements dans l'espace ou à un conflit.

Dans notre communication nationale, nous avons présenté des exemples illustrant la manière dont des comportements responsables pourraient réduire les risques pesant sur les moyens spatiaux. En premier lieu, les essais de missiles antisatellites pourraient être considérés comme inacceptables en toutes circonstances ; toutefois, dès lors qu'un tir de missile antisatellite se solde par la formation de débris qui ne se désintègrent pas rapidement, ce comportement ne saurait être jugé acceptable, et serait même imprudent. Si un État devait procéder à un tel essai, le Royaume-Uni le condamnerait avec la plus grande fermeté.

Nous espérons avoir l'occasion de discuter de cette question plus avant lors de prochaines séances plénières au cours de cette session.

S'agissant à présent du sujet qui fait l'objet du présent débat thématique, la prévention de la guerre nucléaire est un point central de l'ordre du jour de cette Conférence. Dans le premier alinéa de son préambule, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires souligne la nécessité de « ne ménager aucun effort pour écarter le risque » de guerre nucléaire. Il est clair que cette question revêt une grande importance pour nous tous. C'est pourquoi nous nous félicitons des discussions qui ont lieu aujourd'hui sur ce sujet au sein de la Conférence du désarmement.

Ces dernières années, cette question, exprimée sous la dénomination de réduction des risques « nucléaires » ou « stratégiques », a suscité un intérêt considérable sur la scène internationale. Le Royaume-Uni privilégie ce dernier terme, car il met plus clairement l'accent sur la prévention de la guerre nucléaire. Comme le précise notre récent examen intégré de la sécurité, de la défense, du développement et de la politique étrangère, « le Royaume-Uni continuera à œuvrer à l'échelle internationale pour réduire le risque de conflit nucléaire et renforcer la confiance et la sécurité mutuelles. Nous plaiderons en faveur de la réduction des risques stratégiques et nous nous efforcerons d'instaurer le dialogue, tant entre les États dotés d'armes nucléaires qu'entre ces derniers et ceux qui n'en sont pas dotés, afin d'améliorer la compréhension et de réduire le risque d'interprétation erronée et d'erreur de calcul ».

La réduction des risques stratégiques consiste donc essentiellement à réduire le risque de déclenchement d'un conflit nucléaire qu'aucune des parties n'a voulu, attendu ou délibérément préparé. Celui-ci pourrait être le fruit d'une interprétation erronée des intentions, des capacités ou des actions d'un adversaire, ou d'une incapacité à prévoir les conséquences d'actions ambiguës, de manœuvres militaires ou de l'accumulation de menaces

irréversibles au beau milieu d'une crise. Le Royaume-Uni reconnaît également la nécessité de réduire le risque de voir des conflits conventionnels entre États dotés d'armes nucléaires s'aggraver jusqu'à atteindre le seuil à partir duquel l'emploi d'armes nucléaires est envisagé. La réduction des risques stratégiques ne saurait se substituer au désarmement, mais elle constitue une démarche essentielle en soi et elle peut contribuer à l'instauration d'un climat propice à un futur désarmement.

Selon nous, la réduction des risques stratégiques repose sur trois éléments : premièrement, l'instauration d'un climat de confiance entre les États ; deuxièmement, l'amélioration de la compréhension mutuelle ; et troisièmement, la mise au point et l'utilisation d'outils efficaces en matière de gestion et de prévention des crises. Tous ces éléments sont étayés par des mesures qui visent à garantir la sûreté et la sécurité des armes nucléaires, lesquelles relèvent de la responsabilité première des États qui les possèdent.

La réduction des risques stratégiques peut être encouragée au moyen de mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales. Tous les États peuvent y contribuer. Le Royaume-Uni a pris un certain nombre de mesures concrètes en faveur de la réduction des risques, notamment la levée de l'état d'alerte et le dépointage de sa force de dissuasion nucléaire, lesquels contribuent à allonger le délai de prise de décisions et à réduire le risque d'escalade involontaire ; la participation à des mécanismes officiels de réduction des risques et de prévention des incidents avec d'autres États, tels que les « téléphones rouges », les canaux de communication au niveau militaire et les accords sur les notifications des lancements de missiles balistiques ; la mise en place de dispositifs de sûreté et de sécurité solides au sein de la Defence Nuclear Enterprise, y compris des organismes indépendants de réglementation de la sûreté et de la sécurité ; et un engagement en faveur de la transparence dans le cadre de notre politique nucléaire, notamment en expliquant comment et pourquoi certaines décisions sont prises lors des examens.

Le Royaume-Uni a également pris l'initiative d'établir, en 2009, le processus mené par les États dotés d'armes nucléaires, connu sous le nom de « Processus P5 ». Ce processus s'est imposé comme un espace privilégié pour renforcer la compréhension mutuelle sur les questions nucléaires entre les cinq « États dotés d'armes nucléaires » désignés comme tels en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, contribuant ainsi de manière substantielle à la réduction des risques stratégiques. Au cours des trois dernières années, le processus s'est penché sur de nouvelles mesures concrètes destinées à réduire les risques, notamment la deuxième phase du glossaire des termes relatifs au nucléaire, et a mené des échanges sur les doctrines nucléaires respectives de chaque État. Ces initiatives répondent directement à la nécessité de veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires interprètent correctement les intentions qui sous-tendent leurs doctrines et leurs capacités respectives, y compris les ambiguïtés délibérées, afin d'éviter les malentendus et les erreurs de calcul. Elles complètent, mais ne sauraient remplacer, les discussions bilatérales approfondies sur la stabilité stratégique entre les États, qui revêtent également une importance capitale pour la prévention de la guerre nucléaire.

Pour conclure, le Royaume-Uni salue tous les efforts déployés par les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, et par la société civile, dans le but de promouvoir ces travaux importants. Des groupements tels que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » et l'Initiative de Stockholm en sont de parfaits exemples. Nous attendons avec intérêt de pouvoir approfondir nos discussions sur cette question, tant dans le cadre de cette Conférence que dans la perspective de la dixième Conférence d'examen des États parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Liddle de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à notre prochain orateur, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Robert Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La réduction des risques constitue une composante essentielle et nécessaire des efforts de désarmement. Comme d'autres orateurs l'ont souligné, le désarmement n'est pas qu'une question de chiffres : c'est un processus qui doit progresser dans le climat de sécurité très complexe qui est le nôtre.

Par conséquent, les États-Unis envisagent la réduction des risques sous les deux angles suivants. Premièrement, nous devons nous doter de mécanismes crédibles pour partager des

informations et communiquer avec les autres États dotés d'armes nucléaires et pour gérer les crises potentielles. Deuxièmement, nous devons nous atteler à la tâche difficile qui consiste à améliorer le climat de sécurité, en tirant parti de ces mécanismes de réduction des risques.

Les États-Unis s'emploient inlassablement à accroître la transparence et la prévisibilité afin d'éviter d'éventuelles erreurs de calcul entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États détenteurs, en menant des dialogues stratégiques, en mettant en place des canaux de communication sur la réduction des risques et en partageant les meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité des armes nucléaires. Les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés sur le plan de la sécurité démontrent combien il est nécessaire de réduire le risque d'emploi d'armes nucléaires, qu'il soit involontaire ou le fruit d'une erreur de calcul, et le risque que soient menées des activités susceptibles de mener à un tel emploi.

L'exemple des États-Unis et de la Russie ne doit pas être le seul modèle de réduction des risques à faire l'objet d'un examen, mais c'est le plus solide. De concert avec la Russie, les États-Unis ont mis en place des « téléphones rouges » et des groupes de travail sur la désescalade des conflits, organisé des discussions d'experts sur les positions nucléaires et la sécurité stratégique, et pris toute une série de mesures de confiance prenant la forme d'accords sur les lancements de missiles et d'autres activités potentiellement dangereuses, notamment les incidents en mer. Ensemble, ces accords et dispositifs contribuent à éloigner le spectre d'un conflit nucléaire.

Vous n'êtes pas sans savoir que les États-Unis ont collaboré avec la Russie pour proroger le nouveau Traité START pour cinq années supplémentaires. Selon nous, la plus grande priorité pour ce qui est de réduire encore les risques nucléaires est à présent la relance des dialogues bilatéraux avec nos concurrents stratégiques. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le Président Biden et le Président Poutine aient accepté d'entamer un dialogue sur la stabilité stratégique.

Nous souhaiterions qu'il en soit de même avec la Chine. Malgré le renforcement spectaculaire de son arsenal nucléaire, la République populaire de Chine continue malheureusement à s'opposer à des discussions bilatérales avec les États-Unis sur la réduction des risques nucléaires. Pour notre part, nous avons cherché et continuerons à chercher à avoir des échanges bilatéraux approfondis sur les doctrines nucléaires, les projets d'accords sur la notification des lancements de missiles et des canaux plus solides de communication en cas de crise. Jusqu'à présent, Beijing ne s'est pas montré disposé à nouer un dialogue constructif ou à entamer des discussions d'experts similaires à celles que nous entretenons avec la Russie. Nous espérons sincèrement que cette situation évoluera.

Les dialogues multilatéraux tels que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » et le processus mené par les États dotés d'armes nucléaires, connu sous le nom de « Processus P5 », bien qu'importants, ne sauraient se substituer à des mécanismes bilatéraux solides et stables favorisant des échanges plus francs et plus délicats sur des points de friction, des positions et des politiques précis entre experts du domaine.

D'une manière générale, nous estimons que les discussions bilatérales peuvent favoriser l'élaboration de mesures concrètes qui permettront de réduire les risques de perception erronée et d'erreur de calcul entre les États dotés d'armes nucléaires. Elles sont aussi susceptibles de jeter les bases nécessaires à la conclusion de traités officiels en matière de maîtrise des armements et à la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le climat de sécurité au sens large, un examen complet des raisons pour lesquelles la sécurité internationale s'est érodée et de la manière dont cette érosion s'est produite demanderait beaucoup plus de temps que celui dont nous disposons aujourd'hui – et il en irait de même pour un débat approfondi sur les mesures à prendre pour y remédier. Je tiens cependant à attirer l'attention sur l'une des initiatives concrètes lancées par les États-Unis en vue d'apporter les changements nécessaires pour faire progresser le désarmement dans le programme de désarmement.

Vous êtes nombreux à participer à la nouvelle initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », et vous pouvez témoigner de la mesure dans laquelle

celle-ci a favorisé l'instauration d'un véritable dialogue, devenu trop rare dans les instances plus formelles comme la Conférence du désarmement. Les États-Unis continuent d'apporter leur plein soutien à cette initiative et aux efforts qu'elle déploie pour dégager des propositions constructives et exploitables en vue de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous reconnaissons qu'elle ne dispose d'aucune autorité par rapport aux autres instances, mais nous la considérons comme un instrument nous permettant de proposer de nouvelles idées qui pourraient éventuellement être mises en avant au sein de ces instances.

L'initiative examine des aspects différents, mais interdépendants, du climat de sécurité, lesquels conditionnent les progrès sur la voie de nouvelles réductions et du désarmement. Les trois sous-groupes sont présidés par un éventail de pays différents, et chacun d'entre eux est appuyé par des experts non gouvernementaux qui font office de facilitateurs.

Le sous-groupe 1 se penche sur la façon de réduire les incitations perçues qui encouragent les États à maintenir, à acquérir ou à accroître leurs stocks d'armes nucléaires, ainsi que sur la manière d'accroître les incitations qui favorisent la réduction et l'élimination des armes nucléaires. Il est coprésidé par les Pays-Bas et le Maroc.

Le sous-groupe 2 examine les mécanismes permettant de renforcer les efforts de non-prolifération, ainsi que d'instaurer la confiance dans le désarmement nucléaire et de le faire progresser. Il est coprésidé par la République de Corée et les États-Unis.

Le sous-groupe 3 traite des mesures provisoires destinées à réduire les risques inhérents aux armes nucléaires. Il est coprésidé par la Finlande et l'Allemagne.

Chaque sous-groupe accomplit des progrès constants dans la réalisation des tâches prévues dans son programme de travail. Bien que les coprésidents s'emploient encore à définir la forme exacte que prendront les produits livrables, ils devraient finaliser les recommandations de chaque sous-groupe à la fin de l'année 2022 et publier ces résultats au début de l'année 2023, conformément au calendrier théorique qui a été discuté lors de la séance plénière de novembre 2020.

Certains ont affirmé que les efforts de réduction des risques ne sauraient se substituer au désarmement nucléaire, mais ce point de vue envisage les mesures de réduction des risques comme un élément distinct des progrès en matière de désarmement.

Je conclurai mon intervention comme je l'ai commencée, en rappelant que la réduction des risques est une composante essentielle et nécessaire des efforts de désarmement et que nous devrions tous y voir un moyen de prévenir les effets dévastateurs potentiels d'une guerre nucléaire. Les États-Unis continueront à s'engager avec d'autres pour veiller à ce que chacun joue le rôle qui lui revient dans la prévention d'une telle crise. Nous remercions nos partenaires du soutien qu'ils nous apportent dans nos efforts et nous serions heureux de pouvoir compter sur la coopération d'autres États dotés d'armes nucléaires dans la poursuite de cet objectif.

Je tiens à ajouter une dernière chose. À l'instar de leurs homologues britanniques, les États-Unis sont résolument favorables à l'élaboration de mesures de transparence et de confiance, ainsi que de normes et de meilleures pratiques dans l'espace extra-atmosphérique, et ils estiment que la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », donne une impulsion positive à cette entreprise.

Nous nous faisons aussi l'écho des préoccupations exprimées par mon collègue du Royaume-Uni concernant les graves dangers posés par les essais antisatellites destructeurs qui produisent des débris à longue durée de vie, une menace dont nous faisons état dans notre communication nationale. Il serait extrêmement irresponsable de commettre de tels actes, lesquels pourraient entraîner des répercussions sur le milieu spatial et nuire à la capacité des États à utiliser l'espace à des fins pacifiques.

De leur côté, les États-Unis continueront à collaborer avec leurs alliés et partenaires dans l'espace afin de renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace au profit de tous les pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wood de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Suisse, M. Baumann.

M. Baumann (Suisse) : Monsieur le Président, la question de la réduction des risques nucléaires est un sujet d'importance dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour. Au nom de ma délégation, je souhaite vous remercier de votre invitation à examiner ce sujet aujourd'hui. La Suisse est active dans ce dossier depuis plusieurs années, notamment dans le cadre du programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons également présenté à de multiples reprises à l'Assemblée générale, avec nos partenaires – le Chili, la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et la Suède – une résolution sur la réduction du niveau d'alerte des armes nucléaires qui appelle à des mesures pratiques et concrètes pour réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. En outre, nous avons également travaillé avec des instituts de recherche, comme l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et d'autres experts, qui ont élaboré des propositions concrètes pour la réduction des risques nucléaires. Une voie prometteuse consiste à œuvrer en faveur de technologies de communication de crise fiables, solides et dignes de confiance, en quelque sorte un système de ligne directe multilatérale qui permettrait de communiquer en temps de crise afin d'éviter une escalade nucléaire.

Par ailleurs, et ce sera l'objet principal de mon intervention aujourd'hui, la Suisse s'est efforcée de faire avancer la thématique de la réduction des risques nucléaires dans le contexte de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, et ceci en vue de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Sur la base de la déclaration de Berlin et de ses 22 « jalons », la Suisse a élaboré un document de travail dans le cadre de l'Initiative. Celui-ci a été officiellement soumis la semaine dernière au nom des participants à l'Initiative de Stockholm et d'un certain nombre d'États additionnels. Le processus de rédaction a révélé que les participants à l'Initiative de Stockholm étaient unanimes quant au fait que la réduction des risques était une urgente nécessité dans la situation actuelle et un sujet prometteur pour trouver un accord à la Conférence d'examen.

Le point de départ du document est que, ces dernières années, les préoccupations internationales concernant les risques nucléaires sont passées au premier plan et qu'il existe une convergence de vues sur la nécessité d'y répondre en priorité. Tout comme M. Wan et M^{me} Mackby l'ont indiqué dans leurs exposés au début de la séance, le document souligne que les risques nucléaires ont augmenté en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment la situation géopolitique, les évolutions liées aux armes nucléaires elles-mêmes, y compris les capacités et leur rôle dans les doctrines, et des évolutions technologiques qui peuvent avoir des effets déstabilisants. Le document rappelle également que la réduction des risques nucléaires fait partie intégrante des efforts plus larges de désarmement et fait avancer l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Cela s'applique notamment et directement à la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Par exemple, la mesure n° 5 du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 du Traité, au titre de laquelle les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à accélérer les progrès concrets sur un certain nombre d'actions menant au désarmement nucléaire, comprend des mesures qui portent simultanément sur la réduction des risques et sur la réduction des armes nucléaires. Elle fournit alors une base solide pour avancer sur la réduction des risques nucléaires. En outre, chaque étape visant à rendre le monde plus sûr et chaque mesure qui réduit les risques nucléaires peut également créer l'espace nécessaire pour des réductions plus importantes.

Revenons au document de travail. Celui-ci présente un large éventail de moyens possibles afin de faire face au risque nucléaire et propose un ensemble de mesures visant à répondre à la nature multidimensionnelle du problème. Le document pose également comme principe que, si les États dotés d'armes nucléaires jouent un rôle clef, les États qui n'en sont pas dotés peuvent – et doivent – également être associés à ces efforts.

En ce qui concerne les mesures pratiques à prendre, le document comprend cinq parties. Premièrement, il comprend une proposition de libellé d'une déclaration collective s'inscrivant dans le document final de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires, qui vise à exprimer une vive préoccupation quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait une nouvelle utilisation de ces armes et à déclarer qu'il est dans l'intérêt de l'humanité que les armes nucléaires ne soient jamais plus employées.

Deuxièmement, il appelle à un engagement renouvelé des États dotés d'armes nucléaires et à un dialogue élargi sur les risques. Il propose que la dixième Conférence d'examen débouche sur une coopération plus spécifique entre les cinq États dotés d'armes nucléaires, de nature structurée et orientée vers des résultats concrets. Il invite les États dotés d'armes nucléaires à élargir leurs travaux dans ce domaine, à faire de la réduction des risques nucléaires un point permanent à l'ordre du jour de leurs réunions et à établir des groupes de travail traitant de sujets y relatifs spécifiques.

Troisièmement, le document propose également des mesures d'accompagnement de la part de tous les États parties, ce qui met en évidence que la réduction des risques nucléaires est une responsabilité partagée et qu'elle nécessite une approche inclusive.

Quatrièmement, le document encourage des recherches supplémentaires de nouveaux partenariats et des approches novatrices dans le traitement de la question. Nous devons nous appuyer sur l'excellent travail déjà réalisé par nos collègues du monde universitaire et des différents groupes de réflexion.

Et cinquièmement, le document plaide également en faveur d'un processus permettant de faire avancer la réduction des risques nucléaires dans le cadre du Traité sur la non-prolifération. La réduction des risques nucléaires devrait devenir un point permanent à l'ordre du jour, ce qui permettrait de tenir des discussions structurées axées sur les résultats, puis de faire le point en 2025 sur ce qui a été fait et de prendre des décisions éclairées sur ce qui doit encore être entrepris.

Il comprend également des propositions visant à faire avancer l'enjeu de la réduction des risques nucléaires au-delà du Traité sur la non-prolifération et de la dixième Conférence d'examen. Il fait référence à un possible processus des Nations Unies. Il s'agit-là pour l'instant d'une simple réflexion, mais qui peut mettre en évidence l'impératif pour la Conférence d'examen d'aborder cet enjeu.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, permettez-moi de souligner que nous verrions un intérêt à ce qu'elle aborde ces thématiques de manière détaillée, notamment parce qu'elle comprend un certain nombre d'acteurs importants dans ce dossier qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération. Évidemment, cela dépendra de la capacité de la Conférence du désarmement à reprendre un travail de fond approfondi dans le cadre d'un processus ou d'un organe spécial.

Avant de conclure, permettez-moi simplement d'espérer que ce document de travail pourra bénéficier d'un large soutien. Il a été déjà coparrainé par 20 États et peut encore être cosigné. Nous avons l'intention d'utiliser ce document comme base de discussion avec les États dotés d'armes nucléaires, d'autres États et d'autres groupes du Traité sur la non-prolifération dans les mois à venir. Nous espérons qu'il permettra de renforcer encore la dynamique autour de ce sujet et de présenter un langage concret.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse. Je donne à présent la parole au représentant de l'Espagne, M. Juan Manglano Aboín.

M. Manglano Aboín (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier les deux intervenants de leurs exposés intéressants. Monsieur le Président, la prévention de la guerre nucléaire est un sujet dont la Conférence du désarmement discute depuis des décennies. Cependant, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. En réalité, nous ne sommes même pas en mesure de dégager un consensus sur la manière de traiter ce point de l'ordre du jour ou sur les aspects de la prévention de la guerre nucléaire que nous devrions intégrer dans nos discussions.

S'agissant de la prévention de la guerre nucléaire, ma délégation souhaite axer son intervention sur deux éléments qui revêtent une grande importance pour l'Espagne et qui figuraient, dans une mesure plus ou moins grande, dans les plans initialement présentés par la présidence. Je fais référence, d'une part, à la réduction des risques nucléaires, qui a retenu

quelque peu l'attention aujourd'hui, et, d'autre part, à l'interdiction de la production de matières fissiles, qui, bien que peu abordée aujourd'hui, est considérée par l'Espagne comme un volet essentiel des discussions consacrées au point 2 de l'ordre du jour de la Conférence.

Aussi, je tiens tout d'abord à souligner que ma délégation envisage la réduction des risques nucléaires comme un outil – un outil permettant de progresser sur la voie du désarmement, de renforcer la confiance et de garantir une plus grande sécurité. Elle ne saurait se substituer à la réduction efficace des arsenaux nucléaires exigée par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais elle la complète et la renforce, d'où son importance. Nous nous référons ici à toutes les mesures qui contribuent à éloigner le spectre d'un conflit ou d'un accident impliquant des armes nucléaires. Nous pouvons nous pencher sur la classification, la catégorisation ou la définition des mesures et en discuter, mais l'Espagne estime que dans ce domaine, comme vient de le démontrer M. Wan dans son intervention, les travaux ont déjà été réalisés, et ce, avec rigueur et compétence, puisque le catalogue de mesures proposé et élaboré par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement est vaste, détaillé et complet. Toutefois, celui-ci ne sera peut-être jamais tout à fait complet ou définitif, car de nouvelles lacunes devront toujours être recensées.

Cependant, il est véritablement essentiel et urgent que les mesures soient mises en pratique et rendues efficaces. Les États dotés d'armes nucléaires doivent assumer leurs responsabilités, s'acquitter des obligations qui leur incombent et mettre en œuvre les mesures répertoriées afin qu'elles deviennent une réalité dans les meilleurs délais. Il n'y a pas de meilleur cadre que la dixième Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour exiger des États dotés d'armes nucléaires qu'ils honorent les engagements pris en ratifiant le Traité et qu'ils adoptent des mesures concrètes pour réduire efficacement les risques et assurer ainsi la sécurité de tous, mesures qui complètent mais, comme je l'ai indiqué précédemment, ne remplacent pas les obligations qui leur incombent en matière de désarmement nucléaire.

Dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, l'Espagne promeut expressément le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés afin de réduire au minimum et de maîtriser les risques nucléaires, notamment par l'adoption de mesures de prévention des crises, l'allongement des délais de prise de décisions en cas de crise et d'autres mesures visant à réduire au minimum les vulnérabilités, en particulier en ce qui concerne les technologies de rupture et les cybermenaces. Tout ceci va dans le sens du document de travail que la Suisse a récemment présenté à la dixième Conférence d'examen, et je me fais l'écho de l'appel lancé précédemment par l'Ambassadeur de Suisse en invitant les autres États à s'en porter coauteurs, à l'instar de l'Espagne. En conséquence, nous sommes favorables à la création de canaux de communication privilégiés pour l'échange d'informations sur les risques nucléaires, à la mise hors service des armes classiques et nucléaires, et à la mise en place de moratoires sur la production de matières fissiles et les essais nucléaires.

Comme je l'ai déjà mentionné, dans le cadre du débat sur la prévention de la guerre nucléaire, l'Espagne souhaite aborder la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et, plus précisément, la nécessité pour la Conférence de négocier le plus rapidement possible un traité interdisant la production de matières fissiles. Il est urgent de mener de telles négociations afin d'éviter une guerre nucléaire. En outre, en tant que Conférence du désarmement, nous disposons d'un mandat de négociation, le mandat Shannon, qui est toujours en vigueur, même si ma délégation a le sentiment que certains États ne désirent malheureusement pas entamer les négociations ou, pire encore, souhaitent les assortir de conditions avant même qu'elles ne commencent. L'Espagne encourage dès lors la Conférence à entamer dès que possible les négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles, sans préjuger de ce processus ni le subordonner à des conditions préalables. L'Espagne plaide en faveur d'un traité universel, effectivement vérifiable et inclusif interdisant la production de matières fissiles, assorti de l'interdiction la plus large et la plus ambitieuse possible, qui complèterait et respecterait le droit inaliénable de toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de se consacrer à la recherche et au développement, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Espagne souhaite que soit adopté un instrument international juridiquement contraignant qui exigerait l'élimination et le contrôle des matières existantes et interdirait la production de telles matières pour la fabrication d'armes nucléaires, car si nous n'interdisons que la production future, nous ne traiterions que de non-prolifération, pas de désarmement. Nous savons que ce traité fait l'objet de divergences de vues, et nous sommes disposés à engager une discussion à leur sujet. L'Espagne est prête à mener des négociations dès que possible et à les entamer dès maintenant si nécessaire. Évitions toutefois de chercher à imposer des limites aux définitions, au champ d'application, aux organes, au régime de vérification ou à d'autres éléments, ou de déterminer leur teneur, avant même de procéder aux négociations.

Je ne saurais conclure mon intervention sans évoquer une fois de plus l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire. Celle-ci réunit un certain nombre d'États, dont l'Espagne, qui sont résolument favorables à l'ouverture de négociations et qui demandent aux États producteurs de matières fissiles de déclarer un moratoire sur cette production.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne. Nous approchons de la fin de la séance plénière de ce matin. Il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste et il semble que nous ne pourrions pas clore notre débat thématique ce matin. Je propose donc de lever notre séance et d'épuiser la liste des orateurs à la séance plénière de cet après-midi.

La séance est levée.

La séance est levée à midi.